



# info sud



Le 11 janvier 2024

## NAO 2024 ORANO RECYCLAGE !

Bonjour à toutes et à tous, les négociations salariales 2024 se sont poursuivies en ce 11 janvier 2024.

**La Direction propose une enveloppe de 2,9% répartie ainsi :**

- **1,1% d'AG pour les ETAM** (Employés - Techniciens - Agents de Maîtrise) catégories A à E,
- **0,9% d'AI** (hors promotions/mobilités) pour les ETAM et 2,3% pour les I/C (catégories de F à I),
- **0,6%** de budget pour les promotions/mobilités (ETAM et I/C),
- **0,3%** liée à l'ancienneté pour les ETAM (SUD estime que l'ancienneté doit être hors budget).
- +1,1% d'augmentation du point prime (forfaits, astreintes, primes ...),
- + greffe des accords « *restauration* » pourtant refusés à La Hague et à Melox !

**SUD a expliqué qu'il était inadmissible au regard de l'inflation et de notre manque d'attractivité de proposer une telle enveloppe.** Si SUD soutient l'intersyndicale, nous lui avons expliqué que nos propositions étaient trop différentes pour déposer un préavis de grève commun. **SUD se refusera toujours de nuire à des actions /propositions syndicales.**

**Afin de permettre à l'ensemble des régimes de travail et à l'ensemble des équipes de marquer leur mécontentement sur les propositions de la Direction, SUD a déposé un préavis du jeudi 18 janvier 20H22 au lundi 22 janvier 6H04.**

Nous avons conscience que la configuration usine n'est pas optimale en terme d'impact et qu'il est impératif de garder des forces pour les périodes plus propices (juillet - décembre lorsque les 2 usines tourneront), **mais une proposition aussi indécente ne pouvait rester sans une réponse appuyée !**

**Propositions SUD sur lesquelles s'appuient notre préavis de grève :**

- **Augmentation Générale uniforme de 75 € (pour tous les salariés quels que soient leur statut),**
- **Augmentation de 3,5% du point prime (forfaits, astreintes, primes ...),**
- **1,5% d'AI** dont 1,1% au titre de la performance et 0,4% au titre des promotions/mobilités (sans budget d'AI il n'y aurait ni reconnaissance de la performance, ni augmentation lors d'une promotion/mobilité, ni d'augmentation en lien avec l'accord radioprotection, ni pour les négociations sur la maintenance à venir),
- Une revalorisation **des IK/transports de 10%,**
- Une revalorisation **de la prime de panier de 15%,**
- Un déplafonnement de l'ancienneté en ayant 16% après 20 ans d'ancienneté, 17% après 25 ans, 18% après 30 ans, 19% après 35 ans et 20% après 40 ans,
- Un retour de l'abondement du Plan d'Épargne Groupe (PEG) à 100% jusqu'à 800 €,
- Un budget de 0,1% de la masse salariale par établissement pour l'aide aux modes de garde d'enfants (engagement triennal), Refusée - **La Direction demande que ça soit négociée sur un autre accord,**
- **Une revalorisation des médailles de travail** à 400 € pour 20ans, 500 € pour 30 ans, 700 € pour 35 ans et 800 € pour 40 ans abondée en fonction de l'ancienneté dans le Groupe, **La Direction réfléchit...**
- **Application des mesures avec rétroactivité au 1er janvier 2024,**
- **Application des mesures pour les salariés en CDD** présents en décembre 2023 et en janvier 2024,
- Et la remise en place d'une PPV (Prime Partage de Valeur).

**SUD a demandé si les salariés étaient impactés par une augmentation de la mutuelle obligatoire.**

**N'hésitez pas à nous contacter via [sud.anc.lahague@gmail.com](mailto:sud.anc.lahague@gmail.com) ou au 06.75.38.74.79 / 06.03.17.05.15 (Appel / SMS / WhatsApp) - Prochaine réunion NAO 2024 : le 18 janvier 2024**



La Hague, le 11 janvier 2024,

Madame Stéphanie GAIFFE  
Directeur Orano Recyclage La Hague

Monsieur Mustapha OULKHOUIR  
Responsable des Relations Sociales Orano Recyclage

**Objet :** dépôt d'un préavis de grève

Madame le Directeur,

**Nous vous informons que notre organisation syndicale dépose un préavis de grève dont les modalités sont décrites ci-dessous :**

**Lieu :** Etablissement Orano Recyclage de la Hague.

**Dates :** Du jeudi 18 janvier 2024 à 20H22 au lundi 22 janvier 2024 à 6H04.

**Motif :** Négociations salariales 2024 :

- **Augmentation Générale uniforme de 75 €**
- **1,5% d'Augmentation Individuelle** dont 1,1% au titre de la performance et 0,4% au titre des promotions/mobilités,
- Une revalorisation des **IK/transports de 10%**,
- Une revalorisation de la **prime de panier de 15%**,
- Un déplafonnement de l'ancienneté en ayant 16% après 20 ans d'ancienneté, 17% après 25 ans, 18% après 30 ans, 19% après 35 ans et 20% après 40 ans,
- Un retour de l'abondement du Plan d'Épargne Groupe (PEG) à 100% jusqu'à 800 €,
- Un budget de 0,1% de la masse salariale par établissement pour l'aide aux modes de garde d'enfants (engagement triennal),
- Une revalorisation des médailles de travail à 400 € pour 20ans, 500 € pour 30 ans, 700 € pour 35 ans et 800 € pour 40 ans abondée en fonction de l'ancienneté dans le Groupe,
- Application des mesures avec rétroactivité au 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- Application des mesures pour les salariés en CDD présents en décembre 2023 et en janvier 2024,
- Et la remise en place d'une PPV (Prime Partage de Valeur).

Veuillez agréer, Madame le Directeur, nos respectueuses salutations.

Reçu le 11 janvier 2024  
à 16H45.

Charles MESSIAS, chargé de Relations Sociales

Monsieur Serge BERTRAND  
Délégué Syndicale SUD

copie : DDETS - unité départementale de la Manche - Cherbourg-en-Cotentin